

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 417

Rubrik: Parution estivale de DP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Questions de gros sous

M. Olivier Chevrillon, PDG du « Point », magazine d'information français, répondait, au début de cette année, à un collaborateur de « Construire » qui lui demandait « N'incarnez-vous pas un nouveau type d'homme de presse, le manager ? ». Réponse :

— La rigueur financière, l'invention commerciale s'imposent aussi implacablement à la presse qu'aux autres secteurs industriels. Au cours des dernières années, on a bien constaté à quels échecs pouvaient conduire la facilité ou tout simplement l'ignorance des règles élémentaires de la gestion. Mais le « management » d'une affaire de presse est impossible à qui ne se rend pas compte qu'un journal n'est pas, comme on a tort de le dire parfois, un « produit ». Et c'est d'ailleurs pourquoi je pense qu'il serait absurde de fermer la gestion des groupes de presse aux journalistes professionnels. Il n'existe pas d'incapacité native du journaliste à comprendre les problèmes financiers et techniques de l'entreprise. Venant personnellement de l'administration, je ne me sens pas l'âme d'un « manager » au sens classique de ce terme. —

En fait, combien de journalistes désirent traiter les questions de gestion ? Fort peu probablement, puisque la presse est si discrète sur les questions économiques la concernant.

Nous avons néanmoins trouvé un certain nombre d'informations que nous voulons signaler en invitant nos lecteurs à nous faire parvenir les données complémentaires qu'ils pourraient avoir collectionnées.

Le modèle de la NZZ

Un modèle nous est livré par la « Neue Zürcher Zeitung » qui a consacré une colonne entière de son édition du 4 avril à présenter un compte-rendu de l'assemblée générale de la S. A. d'édition

avec des renseignements détaillés sur les comptes et le bilan.

La société « 24 Heures-Imprimeries réunies » a aussi informé les lecteurs du « 24 Heures » sur les résultats de son dernier exercice, mais c'est le prospectus de l'emprunt 1977-89 qui a donné des informations plus complètes.

Pour un autre quotidien, la « Gazette de Lausanne », il n'y avait aucun chiffre dans le compte-rendu d'assemblée paru dans l'édition des 25-26 juin.

Quant au « Bulletin mensuel de la Banque cantonale vaudoise », il nous apprend que la S. A. du Journal de « L'Est Vaudois » a été en mesure de verser un dividende de huit francs par action, comme l'année précédente (l'information avait du reste paru en bonne place dans « L'Est Vaudois » lui-même). C'est un signe de santé.

Parmi d'autres journaux qui ont aussi l'habitude de renseigner leurs lecteurs sur leurs comptes, mentionnons « La Vie Protestante », mais c'est surtout la petite presse qui ouvre véritablement ses livres et, pas nécessairement pour lancer une souscription. Nous avons trouvé des comptes détaillés dans « Politica nuova », dans « Alternative » (Uri) et dans « Die rote Anneliese » (Haut-Valais). Les indications étaient moins complètes dans « Das Konzept » (Zürich).

— A la suite d'un jugement, confirmé par le Tribunal fédéral, l'éditeur Max Frey, de l'entreprise Jean Frey SA, a dû payer un million de francs, plus les intérêts à son concurrent Ringier. Il s'agit d'une séquelle de l'achat, par la maison Ringier, de l'entreprise d'édition C. J. Bucher, de Lucerne. A l'occasion de la remise du chèque plusieurs journaux ont rapporté que l'entreprise Ringier cherche à se dégager de ses participations dans les entreprises appartenant au groupe Jean Frey. Selon Jürg Frischknecht, dans « Freier Aargauer/Volksrecht », il s'agit d'une participation de 27% dans l'entreprise-mère Jean Frey et dans l'imprimerie Obag, de 46% dans l'entreprise « Annabelle » (revue bi-mensuelle féminine) et de 5,7% dans la « Weltwoche ». En son temps, la

participation à « Weltwoche » était de 46%, mais son importance avait baissé considérablement lors de la dernière augmentation de capital à laquelle la maison Ringier ne s'était pas associée.

La maison Zollikofer, de Saint-Gall, qui envisage d'acheter le « Luzerner Tagblatt/Zuger Tagblatt », a constitué pour cette opération une holding au capital de 60 000 francs. La somme est faible, parce que les radicaux lucernois peuvent faire encore valoir un droit de préemption. S'ils renoncent, le capital de la nouvelle société sera augmenté pour atteindre environ un million de francs.

— Dans le dernier magazine hebdomadaire de la « Basler-Zeitung », une double-page consacrée à Jean Ziegler ! Non pas, comme on pourrait le croire sur le thème d'une nouvelle frasque de l'« enfant terrible » de la politique helvétique, mais sur celui des « vivants et de la mort », substance de son avant-dernier livre. Voilà une publication (introduite par Aurel Schmidt) qui devrait singulièrement compliquer la tâche des détracteurs simplistes du sociologue genevois.

— Dans le dernier numéro du magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », coup d'envoi de la campagne d'information à propos de l'initiative dite du délai : Beatrice Leuthold a conversé avec des mères qui ont été confrontées avec les problèmes inhérents à la grossesse et à la maternité. En annexe, une rapide chronologie de l'évolution des mœurs et de la législation en fait d'interruption de grossesse.

PARUTION ESTIVALE DE DP

Pendant les mois de juillet et d'août, « Domaine Public » s'était remis comme d'habitude, au rythme bi-mensuel qui fut le sien à ses débuts (avec le « recul », face à l'actualité immédiate que cela suppose). La pause est maintenant terminée. Le prochain numéro paraît le 1^{er} septembre, et dès cette date vous recevrez « Domaine Public » chaque semaine.

PS. Les suggestions de nouveaux abonnés « éventuels » continuent à nous parvenir. Merci ! Expérience faite, c'est nettement la façon la plus efficace d'augmenter le rayonnement du journal.